



ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réf :
Lettre 1 25-26 NL
Affaire suivie par :
Virginie CARTON
Tel : 06 19 81 82 96
Mel : virginie.carton@ac-bordeaux.fr
Marie-Annick VILLOT-ASSANI
Tel : 06 04 65 17 25
Mel : marie-Annick.villot-assani@ac-bordeaux.fr

Bordeaux, le 16 octobre 2025

Le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Recteur de l'académie de Bordeaux
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie
Directeurs Académiques des Services de l'Education
Nationale

Objet : Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD)

L'arrêté du 23 juin 2016 (JORF du 28 juin 2016) et les notes de service n° 2016-100 du 28-6-2016 et n° 2017- 149 du 27-09-2017 sont toujours d'actualité pour structurer l'organisation du CNRD.

La présente note apporte les précisions nécessaires pour vous-mêmes et vos services quant à l'organisation du concours 2025 -2026.

L'organisation générale du concours :

Le CNRD fait l'objet d'un **pilotage conjoint** de l'inspection générale (IGESR) et de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), qui met en œuvre l'organisation générale du concours et en assure le suivi, en lien avec les recteurs d'académie et avec le concours des corps d'inspection territoriaux concernés, tout particulièrement les référents académiques « mémoire et citoyenneté ».

Les représentants des associations sont des partenaires incontournables et précieux qu'il convient d'associer aux propositions de sujets, aux corrections, aux manifestations locales de valorisation des travaux des élèves, mais qui ne sauraient être en position d'organiseurs.

Si des manifestations de valorisation départementales des travaux des élèves sont organisées, elles doivent l'être sous votre autorité. L'appui des référents mémoire et citoyenneté départementaux peut-être sollicité pour cette mise en œuvre.

Une cérémonie académique de remise des prix sera reconduite cette année le mercredi 3 juin 2026. La liberté d'organiser une manifestation départementale ou des manifestations locales de valorisation des travaux sans pour autant recréer des prix départementaux est laissée aux départements. Celles-ci doivent strictement se faire sous votre contrôle et en lien avec la présidente déléguée du jury.



ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Jury et son organisation :

Le jury académique présidé par le recteur ou son représentant a la charge d'établir le palmarès et de sélectionner les travaux qui seront transmis au jury national. Le jury n'est pas tenu de sélectionner des travaux de chaque département ; il est simplement contraint par un nombre maximal de travaux de chaque catégorie transmissible (au nombre de six pour notre académie).

Toutefois, l'arrêté prévoit que le recteur peut déléguer tout ou partie des phases de l'organisation du concours aux DASEN.

Pour notre académie, il reste incontournable que les corrections soient faites dans un premier temps par des collèges de correcteurs départementaux ; ceux-ci ont pour mission de sélectionner deux à quatre travaux de chacune des quatre catégories (la Gironde bénéficiant d'un nombre double en vertu d'une pondération de la DGESCO) pour les transmettre au jury académique chargé d'établir le palmarès et de sélectionner les travaux proposés au jury national.

Les collèges de correcteurs départementaux sont présidés par un membre du jury académique pour assurer une équité entre départements. Les professeurs correcteurs sont désignés par les inspecteurs avec l'appui de vos services pour la mise en œuvre concrète des convocations et pour la sollicitation des diverses associations liées à ce concours. Une grille de correction sera élaborée pour les devoirs individuels afin d'harmoniser l'évaluation.

La composition du jury 2025-2026 :

La composition du jury reste, dans sa structure, identique à celle des années précédentes :

- Le recteur est président de droit.
- Un président délégué est désigné, assisté de vice-présidents.
- Cinq enseignants qui sont déjà les correspondants du référent mémoire et citoyenneté participent au jury. (Ils sont déjà connus des services des DSDEN).
- Seront également associés comme le prévoient les textes : un représentant de l'ONACVG, un représentant de l'Association des professeurs d'Histoire et Géographie, un représentant des Archives.

Vous voudrez bien confirmer à Madame Virginie Carton si nous maintenons le nom du représentant des associations de Résistants et Déportés (deux pour la Gironde) actuellement en vigueur pour siéger au jury. L'arrêté de composition du jury sera ensuite publié.



ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Calendrier, inscriptions et organisation matérielle :

Le thème retenu pour l'année 2025-2026 est : « **La fin de la Shoah et de l'univers concentrationnaire nazi. Survivre, témoigner, juger (1944-1948)** ».

La date des épreuves du Concours national de la Résistance et de la Déportation a été fixée, pour les devoirs individuels, dans l'ensemble des établissements en France au **mardi 24 mars 2026**.

L'organisation matérielle des concours est définie par le règlement accessible sur le site : <https://eduscol.education.fr/3541/presentation-du-concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation>

Les productions et les copies de chaque département, sélectionnées pour être soumises au jury académique, doivent lui parvenir au plus tard le **06 mai 2026**.

La diffusion aux établissements de l'information, les inscriptions des candidats, la diffusion des sujets élaborés par la commission académique reste comme l'an passé une mission des services des DSDEN qui sont habitués à accomplir ces tâches avec efficacité.

La période d'inscription s'étend cette année jusqu'au **samedi 1^{er} Février 2026** pour permettre au maximum de candidats et d'établissements de s'inscrire.

Les enseignants sont invités à inscrire les candidats sur l'[application ADAGE](#) via l'[intranet académique](#). Si plusieurs classes d'un même établissement participent au concours, il convient de procéder à une inscription pour chaque classe. Il est indispensable que soit identifié lors de l'inscription le professeur qui encadre les élèves candidats. De même, afin de faciliter la mise en œuvre de la cérémonie de remise des prix académique, la transmission des travaux au national et la réalisation des diplômes, il est demandé de bien noter les noms et prénoms de chacun des élèves inscrits dans le détail notamment pour les groupes qui ne doivent pas être identifiés par leur seule classe. Un tableau spécifique est fourni à cet effet à vos services par les référentes académiques mémoire et citoyenneté.

Les travaux doivent être transmis au DASEN par la voie hiérarchique après visa du chef d'établissement.

La présence d'un jury académique siégeant à Bordeaux soulève la question de la transmission des travaux dont certains sont fragiles et volumineux. Le jury académique n'acceptera désormais les productions numériques que sous support clé USB, à l'exclusion de tout autre. Il insiste pour que les équipes pédagogiques vérifient avant envoi, la lisibilité des productions des élèves.



ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Elaboration et transmission des sujets :

Les groupes départementaux de proposition de sujets qui sont adressés à la commission académique (laquelle présidée par un inspecteur ne change pas de configuration) continueront à être sollicités. Ils seront animés par le professeur correspondant du référent « Mémoire et Citoyenneté » dans le département.

Les sujets académiques continueront à être adressés à vos services quelques jours avant le concours pour diffusion dans chaque département et établissement.

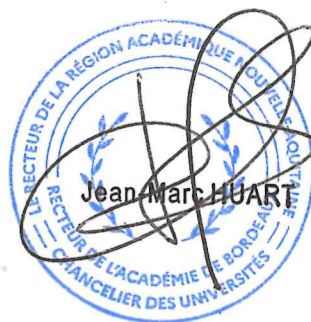
Remise des prix :

La cérémonie de remise des prix académiques se déroulera à Bordeaux le mercredi 3 juin 2026. Il vous faudra envisager le déplacement des élèves dont les travaux auront été transmis au jury académique.

Soutiens :

Il demeure indispensable de fédérer les élus locaux et les diverses associations pour contribuer au soutien moral, matériel et financier des remises de prix. Sachez, qu'en ce sens, un courrier de Monsieur le recteur est également directement adressé aux responsables des collectivités territoriales et aux associations pour reconnaître leur implication et solliciter leur soutien dans le cadre de la remise des prix académique.

Virginie CARTON référente « Mémoire et Citoyenneté » et Marie-Annick VILLOT-ASSANI, co-référente se tiennent à la disposition de vos services pour répondre aux diverses questions liées à la mise en œuvre de ce concours.



Pièces jointes : mémo CNRD 2025-2026 et règlement du concours